

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2017

I – Le cadre général

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif.

La présente note est disponible sur le site internet www.ceilloux.fr

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées dans l'année 2017.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant la fin de l'exercice, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours de son approbation.

Le compte administratif 2017 a été voté par le conseil municipal le 15 mars 2018.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture (les mardi, mercredi et jeudi de 9 heures à 17 heures).

II – la section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses sont constituées par les salaires des personnels, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les effectifs de la collectivité se composent d'une secrétaire de mairie titulaire à temps non complet (30 heures) et d'un employé communal titulaire à temps non complet (28 heures).

Les charges salariales ont représenté 66059,06 euros, les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et de gestion courante) se sont élevées à 93719,95 euros.

Les charges financières (intérêts des emprunts) ont représenté 2079,97 €.

Les recettes correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'état, à diverses subventions, aux redevances d'assainissement collectif et ont représenté la somme de 186725,04 euros.

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux : la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et non bâti (TFNB) concernent les ménages, la cotisation foncière des entreprises (CFE) concerne les entreprises.

Le produit fiscal attendu s'est élevé à 84265 €

Les dotations de l'état se sont élevées à 69752,28 €

III – la section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité ; par exemple : l'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes sont celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement des projets retenus (assainissement, travaux de voirie,...).

Les charges financières (correspondantes au capital des emprunts) ont représenté la somme de 13227,57 €.

Un emprunt de 30000 euros sur 15 ans a été contracté pour financer les travaux de raccordement de l'assainissement du village de La Cissartie à la station d'épuration du Bourg.

Les réalisations de 2017 ont été les suivantes :

Travaux d'assainissement du village de la Cissartie pour 85579,34 € de dépenses et subventions Agence de l'eau et Département de 25664,34 €. La somme de 34081,00 € reste à percevoir.

Travaux de voirie qui concernaient les villages : Les Côtes, Le Breuil, Dourbias et Le Bost, d'un montant de 23397,96 € de dépenses et 5917,00 € de recettes provenant du Département et de l'état. La somme de 5849,00 € reste à percevoir.

Changement des fenêtres de l'ancienne école : 8856 €

Remplacement de la chaudière de l'ancienne école : 4751,23 €

Travaux d'accessibilité des bâtiments : 2935,86 € du programme 2016.

Le programme de 5000,00 € de 2017 n'a pas été réalisé et est à reporter.

Achat de terrains (chemin Les Sagnes et terrain Fouhloux) : 1906,22 €

Logiciels informatiques : 1684,20 €

IV – les données synthétiques du budget. Récapitulation

Recettes de fonctionnement : 188132,40 €

Dépenses de fonctionnement : 170960,98 €

Excédent sur l'exercice : 17171,42 €

Excédent antérieur : 121705,25 €

Recettes d'investissement : 150000,95 €

Dépenses d'investissement : 142338,38 €

Excédent sur l'exercice : 7662,57 €

Déficit antérieur : 55698,74 €